

POLICE DES ROUTES
Restriction de circulation

Commune d'Yvonand
RC 402-B-P Grand'Rue

En raison de la pose d'un nouveau revêtement dans le centre d'Yvonand (Grand'Rue) le tronçon de la Route Cantonale N° 402-B-P, compris entre l'intersection avec la rue des Vergers (RC 408-C-S) et l'intersection avec l'avenue du Temple (RC 407-C-S), sera interdit à toute circulation (OSR 2.01) :

du jeudi 9 juillet 2026
Au vendredi 10 juillet 2026

Un itinéraire de déviation sera mis en place et signalée par la rue des Vergers – l'avenue du Temple dans les deux sens de circulation.

Un itinéraire de déviation, pour les poids lourds en direction d'Yverdon, sera mis en place et signalée par Yvonand – Les Vursys – La Mauguettaz – Villars-Epeney – Cheseaux-Noréaz – Yverdon-les-Bains.

La Municipalité et la Direction générale de la mobilité et des routes vous remercie par avance pour votre compréhension et votre collaboration. Elle invite l'ensemble des usagères et usagers à faire preuve de prudence à l'approche du chantier et à se conformer à la signalisation mise en place.

Municipalité d'Yvonand
Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Destinataires

- Communes d'Yvonand, Cheseaux-Noréaz, Villars-Epeney, Yverdon-les-Bains
- OTP-Blécherette, Gendarmerie Yvonand, Yverdon-les-Bains, Grandson
- ECA, SDIS
- Transports publics
- DGMR - Région Nord
- SIERA - Yverdon-les-Bains
- Viasuisse
- Urgences Santé Vaud
- SAN -Transports Spéciaux
- Bureau des manifestations